



## Qui doit payer la facture?

Par **dg34**, le **16/11/2011** à **06:52**

Bonjour, je suis locataire et j'ai souscrit un contrat d'entretien annuel auprès d'un professionnel: un technicien est venu et comme un radiateur était froid il a démonté le robinet thermostatique pour le dégripper, depuis le radiateur chauffe mais j'ai l'impression que le robinet est cassé / je ne peux ni l'éteindre ni l'augmenter ni le diminuer. Si je dois changer ce robinet est-ce que cela rentre dans le contrat d'entretien puisque apparemment c'est le technicien qui l'a touché donc cassé, ou c'est à ma charge, ou celle du propriétaire? merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **07:46**

changer le robinet exigera, si c'est un chauffage central, d'éteindre la chaudière et de purger le circuit. ça ne se fait que hors période de chauffe. Dans un immeuble, ça ne se fait, en général, qu'une fois par an.

Commencez par rappeler votre prestataire parce que depuis qu'il a démonté le thermostat, il ne marche plus.

S'il est cassé, qu'il faut le remplacer, ce n'est plus une menuiserie et c'est à la charge du bailleur